

Résolution du conseil d'administration de

en date du

No

ATTENDU QUE souhaite déposer à la Ville de Terrebonne une demande en vertu du Cadre de référence en vue de l'obtention du statut d'organisme admis ;

ATTENDU QUE est autorisé à remplir la demande et à fournir toute la documentation requise en lien avec la demande d'admissibilité au nom de l'organisme.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu que le conseil d'administration adopte la résolution ci-dessus à la majorité lors de la rencontre du conseil d'administration de du

Signature du président ou du secrétaire